



PREFECTURE DE L'AVEYRON  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT**  
**SERVICE DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS  
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS.**

**Commune de Saint Parthem**

**Informations sur les risques naturels et technologiques majeurs**  
pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

N° 2007 - 51 - 24 du 20 février 2007

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n **oui X non**

Approuvé date 14 décembre 2006 aléa Inondation

Les documents de référence sont :

- note de présentation du PPRI Consultable sur Internet

-règlement du PPRI

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **oui non X**

date effet

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

**4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**  
en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité **zone Ia  zone Ib  zone II  zone III  non X**

pièces jointes

**5. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

**- extrait du zonage réglementaire du PPR Inondation - 5 planches A3**

Date d'élaboration de la présente fiche **5 janvier 2007**